



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY
60850

Courriel : mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr

Téléphone : 03 44 82 64 97

Fax : 03 44 82 53 76

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

COMPTE RENDU **CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-cinq octobre deux mil dix-neuf à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : M. MOISAN,
Mrs. MARTINEZ, LAMY,
Mmes DELICOURT, DESCHAMPS, MARTIN, WIESNER

Absents excusés : M. TACK qui donne tout pouvoir à M. MOISAN
M. THEFFO qui donne tout pouvoir à Mme DESCHAMPS
M. BOUCACHARD qui donne tout pouvoir à Mme DELICOURT
M. BONISSENT qui donne tout pouvoir à M. MARTINEZ

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister le secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence comme d'habitude par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait part au conseil du décès de Madame BORGELLA survenu fin septembre. Suite à ce décès, la commune a dû gérer les animaux de Madame BORGELLA. Les poules et canards ont retrouvés une maison mais le placement du chien est plus chaotique. La gendarmerie nous a conseillé de passer une convention avec la SPA ou un autre organisme pour que ce problème ne repose pas à l'avenir. Les sommes engagées par la commune seront récupérées sur la succession BORGELLA.

Travaux :

Les travaux du MICHELET ont commencé. Ces travaux sont suivis par notre ingénieur conseil de la CCPB, Monsieur Didier DESCHAMPS. Ce dernier a demandé à la société de démonter et de refaire les caniveaux sur 30 mètres car la pente n'était pas bonne. Il a eu un rendez-vous avec Monsieur le Maire à ce sujet le 25 Octobre matin.

Concernant les travaux de la RD102, la commune a reçu le compte rendu de la réunion avec les techniciens du département. Ce courrier sera publié sur le site internet de la commune afin que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Trésorerie de la commune :

La commune a bien obtenu les versements des subventions du Conseil départemental qui n'avaient pas été réclamé en 2010 – 2012 et 2014 pour un montant total de 29 010€

La commune a reçu 20 026€ au titre du fond de péréquation de la taxe professionnelle 2019 alors que nous attendions 16 000€ ce qui est une très bonne nouvelle.

Le Conseil Départemental nous accorde une subvention de 32 750€ pour la mise aux normes de la salle des fêtes et la subvention DETR est de 21 965€. Le coût total du projet initial est de 72 793€ mais il faudra revoir le projet afin de l'affiner. Ce dossier sera étudié après les élections.

Monsieur le Maire fait part du courrier du Conseil Départemental qui fixe au 31 décembre 2019 le dépôt des demandes de subvention pour l'année 2020.

La commune est en attente du versement de la subvention du conseil départemental pour les travaux de la RD 102. La subvention DETR ne nous a pas été attribuée en 2019 , le dossier sera ré-étudié en 2020.

Monsieur le Maire fait un point sur la situation budgétaire de la commune. Le budget est respecté et les comptes de la commune sont largement positifs.

Ruissellement pluvial :

Le Maire informe le conseil que le conseil départemental a mis en place un service d'assistance technique au ruissellement et à l'érosion afin d'aider les collectivités à identifier et à résoudre les problèmes de ruissellement d'eau pluviale. La commune va prendre contact auprès de ce service.

27-2019 -DELIBERATION SIRS

Suite au Conseil syndical du SIRS du 30 septembre 2019 une participation complémentaire est réclamée aux communes du regroupement.

La commune doit verser 13 725€ au SIRS ce qui porte à 62 210€ la participation totale de la commune pour l'année 2019. La commune n'a pas assez budgété pour pouvoir verser cette somme et doit donc procéder à une décision modificative.

- Du 615231- Voiries	- 5210 €
- Au 6554 Contribution aux Organismes de regroupement	+ 5210 €

Le conseil vote à l'unanimité cette décision modificative et il autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant cette décision modificative.

Suite à la fermeture de l'école de Puiseux en Bray et au regroupement de toutes les classes à Lalande en son, une modification des statuts du SIRS et la création d'une convention entre les deux communes est nécessaire. Après étude de ces deux textes, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité. Le conseil municipal de Lalande en son doit se prononcer aussi avant l'adoption définitive.

28-2019 – Tarif salle des fêtes

Suite à plusieurs demandes cette année, la commune a décidé de rendre possible de manière exceptionnelle la location pour une journée de la salle des fêtes.

Par exemple, lorsque la salle est réservée par une association le samedi et qu'une personne souhaite la louer pour le dimanche.

Si aucune réservation d'association n'est faite, la location se fera pour le Week-end entier comme les années précédentes.

Le prix de cette journée sera de 140€ et s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité

29-2019 – Convention SPA

Suite à plusieurs problèmes de gestion des animaux, la gendarmerie du Coudray Saint Germer a conseillé à la commune de passer une convention avec la SPA ou tout autre organisme..

En effet, la commune n'étant pas équipé pour accueillir les animaux errants ou perdus, il faut passer une convention avec une association ou société qui s'occupera de la fourrière communale.

Le conseil après en en avoir délibéré est d'accord à l'unanimité.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

30-2019 – Délibération de régularisation de création de poste.

Lors d'un control de paie du centre des finances publiques de Chaumont en Vexin, il nous a été demandé de fournir les documents de création de poste pour les différents postes occupés par le personnel de la mairie.

N'ayant pas retrouvé les documents, le maire propose de régulariser la création des postes existants:

- 1 poste d'agent administratif faisant office de secrétaire de mairie à temps complet à compter du 01/11/2019
- 2 postes d'adjoints techniques à temps complet à compter du 01/11/2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter la proposition de régularisation de création de poste

Achat de sel de déneigement :

Après vérification des stocks auprès des agents techniques il est nécessaire de racheter 2 tonnes de sel pour faire face à l'hiver.

Le maire présente deux devis au conseil municipal : un de notre fournisseur de l'année dernière (CHIMIE LOIRE) et un d'un nouveau fournisseur (DISTRISSEL).

Après étude des devis, le conseil décide de choisir le devis du fournisseur DISTRISSEL et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

Organisation du 11 Novembre 2019 :

Monsieur le Maire fait un point sur les inscriptions au repas.

Une nouvelle invitation a été distribuée le vendredi après-midi afin de faire un rappel pour les personnes pas encore inscrites.

Organisation de Noël 2019 :

Un point est fait sur l'organisation pratique de Noël 2019.

Le Conseil décide d'appliquer les mêmes montants que l'année précédente pour les enfants et les aînés.

L'organisation de la collation après le spectacle de Noël est abordée.

Questions diverses :

Il n'y a pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.



Le Maire
Jean-François MOISAN